

Direction de l'académie
DASEN écoles-collèges

Paris, le 9 décembre 2021

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
chargé des écoles et des collèges

à

Mesdames et Messieurs les Inspectrices et Inspecteurs de
l'éducation nationale,
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs d'école

A la suite des dernières annonces ministérielles, un nouveau protocole de niveau 3 « orange » s'appliquera à compter du 9 décembre 2021. Ce nouveau courrier tient compte des changements du protocole indiqués dans la FAQ ministérielle parue le 8 décembre.

Aucun changement n'est à prévoir concernant la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves.

- La survenue d'un cas confirmé parmi les élèves continue de ne plus entraîner la fermeture de la classe. Les élèves présentant le résultat d'un test négatif de moins de 24h (ou de moins de 72h par ex dans des circonstances spécifiques comme le week-end) pourront poursuivre les apprentissages en présentiel.
- Pour des questions de simplification d'organisation, les directeurs d'école peuvent demander aux familles de ne ramener leur enfant ayant un test négatif qu'aux heures d'ouverture de l'école : le matin à 8h30, à 11h30 pour le déjeuner ou à 13h 30 à l'heure de l'ouverture pour l'après-midi. Dès que la classe est fermée, l'enfant ne peut pas continuer à fréquenter les activités périscolaires.

Dès la présence de 3 cas positifs dans une classe en moins de 7 jours, la question de la fermeture de la classe se pose : la DASES, en lien avec l'ARS donnera les instructions de fermeture éventuelle de la classe pour une durée qu'elle préconisera.

Les principaux éléments du protocole de niveau 3 (rappelés dans la FAQ du 8 décembre), qui concerne les élèves de maternelle et d'élémentaire sont les suivants :

- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur comme à l'extérieur pour tous les élèves d'élémentaire y compris pendant les récréations ; les récréations sont organisées par groupes et en cas de difficultés importantes elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.
- Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur pour les adultes ;
- La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.
- Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration, mesure qui doit être effective au plus tard au 13 décembre. La stabilité des groupes est recherchée et dans la mesure du possible les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes.
- Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible, la limitation du brassage s'applique par niveau.
- Lorsqu'un enseignant est absent et non remplacé, à partir du niveau 3 / niveau orange, la limitation du brassage entre les classes s'impose. Les élèves ne peuvent donc être répartis dans les autres classes.
- La désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées doit être faite plusieurs fois par jour et pour les tables

du réfectoire après chaque service et si possible après chaque repas, mesure qui doit être effective au plus tard au 13 décembre

- Les activités physiques sont limitées en intérieur. Seules celles de basse intensité, compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation de 2 mètres sont désormais autorisées. Les activités de motricité conduites à l'école maternelle sont autorisées pour tous les niveaux. S'agissant des activités aquatiques, elles demeurent possibles et organisées dans le respect d'une distanciation adaptée. Pour la piscine, il est conseillé d'organiser l'activité avec une seule classe, une semaine sur deux par exemple.
- Les spectacles d'enfants et fêtes de fin d'année ne peuvent être maintenus que dans le plus strict respect des gestes barrières : circulation des élèves, regroupement des élèves par classes et distanciation de 2 mètres entre chaque classe, pas de consommation de nourriture (port du masque en continu). Les goûters de fin d'année doivent aussi scrupuleusement respecter les gestes barrière : pas de regroupement entre classes ou par niveau sauf à pouvoir respecter une distanciation de deux mètres entre chaque groupe classe, désinfection des surfaces...D'une manière générale il convient de limiter voir de ne pas organiser ce type d'évènement.
- Les formations doivent toutes être organisées en distanciel à l'exception des formations en petits groupes comme les constellations (5 à 8 personnes au maximum).
- Les réunions des différentes instances (conseils de maîtres, de cycles ou d'école) peuvent être maintenues en présentiel mais lorsque les circonstances locales le permettent, ces réunions sont organisées à distance en faisant usage de la visioconférence, la conférence téléphonique, la consultation dématérialisée ou en utilisant les espaces numériques de travail et les outils de vie scolaire.

Les documents ressources (infographie, modèles de documents) sont également disponibles sur le site du ministère : <https://www.education.gouv.fr/covid19-depistage-des-personnels-et-des-eleves-307814>

La DASES reste bien évidemment votre correspondant et elle doit être immédiatement prévenue des cas positifs dans votre école (**DASES-testcovidcole@paris.fr**) en même temps la cellule covid du rectorat (covid19.sco@ac-paris.fr).

Enfin, pour votre complète information, la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris diffuse aux Responsables éducatifs Ville le mémento Covid Niveau 3 qui vous sera également diffusé.

**Le directeur académique des services de l'éducation nationale
chargé des écoles et des collèges**

Marc TEULIER

